



A l'attention des membres nationaux et régionaux
du Mouvement associatif

Paris, le 19 mars 2019

Chers membres, chers amis,

Nous nous retrouvons bientôt pour une Assemblée générale extraordinaire du Mouvement Associatif afin de décider ensemble des réformes statutaires de notre organisation.

Depuis 1 an et demi, les travaux et réflexions engagées par les instances et menées au sein du Mouvement Associatif sur ce chantier ont porté sur le constat suivant : le passage de la CPCA au Mouvement Associatif a constitué une étape essentielle mais incomplète dans la transformation de notre organisation. Celle inscrite dans la mission confiée par ses membres à notre organisation commune : celle de faire mouvement !

Comment faire mouvement ? Comment passer d'une Conférence permanente de Coordinations associatives à un Mouvement associatif ?

Trois convictions ont guidé cette réflexion. La première, c'est celle de la nécessité de se doter d'une identité commune. Nous en avons déjà la base. C'est le travail accompli sous la présidence de Nadia Bellaoui pour aboutir en 2016 à l'adoption du Manifeste pour un mouvement associatif. Combien entendons nous dire, y compris dans nos propres rangs parfois, que beaucoup trop de choses différencient les associations les unes des autres ! Certes, la loi 1901 ne suffit pas à elle seule à définir une identité partagée. Alors nous avons produit un Manifeste en 2016, qui a posé trois dimensions pour compléter ce qui est déjà inscrit dans la loi, ou ce qui est plus au cœur du fait associatif que nous avons tous en partage. Le lien social, l'économie plus humaine et la revitalisation démocratique. Voilà ce que nous avons en commun, quelques soient nos mouvements, nos secteurs, l'histoire de chacun ! Et c'est beaucoup ! et c'est fondamental !



La seconde, c'est la nécessité de se doter de principes communs au travers d'une Charte. Les marqueurs qui doivent nous reconnaître entre nous et nous faire reconnaître à l'extérieur. Principes de savoir-être, principes de savoir-interagir. En outre, le Mouvement Associatif n'ayant aucune vocation à faire ce que font chacune de ses entités, mais ayant mission de porter ce qui est commun à toutes, il était important de consacrer le principe de subsidiarité dans un de nos documents cadre.

La troisième enfin, c'est la nécessité de revoir le schéma de participation et de gouvernance très vertical et faisant trop peu de place à une logique de participation, mais également interdisant tout accès à notre Mouvement à de nouvelles formes d'organisations collectives associatives, ou d'associations nationales sans coordination d'appartenance. C'est le chantier de l'ouverture pour permettre de faire vivre aux côtés de la logique représentative maintenue et confortée, une logique de participation en permettant une meilleure perméabilité entre la tête de réseau, les coordinations intermédiaires et les associations à la base, et connecter aussi avec les associations non membres de coordinations. Faire mouvement, c'est permettre à chaque entité associative de France de se sentir concernée, défendue, représentée par notre mouvement dans ce qu'elle a de commun avec toute autre association.

Pourquoi faire mouvement ? Parce que nous sommes attachés au fait associatif et à sa promotion. Parce que nous croyons que la vie associative est essentielle à l'émancipation citoyenne, à la cohésion sociale et à la santé démocratique de notre société. Parce que nous croyons que la force de l'engagement et de l'initiative associative, est une force d'avenir et qu'elle demeure plébiscitée par les citoyens. Et pour défendre cela, il y a besoin à la fois d'union et de mouvement. Il y a besoin de connecter et de penser l'organisation qui incarne au mieux la vitalité associative dans le pays. Dans ce qu'elle a d'historique et qui a structuré tant de politiques, dans ce qu'elle a d'actuel et dans ce qu'elle projette dans l'avenir en termes de formes nouvelles d'engagement, d'organisation et de représentation.

Il y a un enjeu essentiel aujourd'hui, et au moment où le secteur associatif est bousculé, fragilisé par endroits, poussé à interroger ses acquis, à ce que dans chaque association et dans chaque fédération associative, on se rappelle que nous avons en partage la même branche. Celle de l'associativité et de la loi 1901 sur laquelle nous sommes tous assis. Or on le sait, dans la vie de nos organisations, au



travers des mille responsabilités et tracasseries qui font le quotidien des dirigeants, il peut nous arriver parfois de perdre le fil de cette associativité initiale.

Et c'est à cela que doit nous servir notre Mouvement. Parce que le meilleur service qu'on peut se faire, c'est de servir mieux ensemble un mouvement renforcé pour la vie associative.

Enfin, il y a la conviction qu'un mouvement doit pouvoir incarner la force réelle de la vitalité associative en France. Nous sommes une puissance citoyenne de 22 millions de bénévoles. Nous sommes une puissance économique de 110 milliards d'euros de budget et de 1.8 millions d'emplois. Nous sommes une force de l'innovation et des solutions du quotidien pour répondre aux besoins du pays.

Les instances du Mouvement Associatif, sous la conduite du Bureau, ont donc abouti à une proposition de réforme statutaire fondée autour des axes suivants : **permettre la participation du plus grand nombre** pour renforcer le sentiment d'appartenance à un même mouvement pour chacune des associations membres ou non de têtes de réseaux ; **renforcer la représentation territoriale et le lien entre l'échelle nationale et régionale** ; **actualiser et conforter la représentation collective en consacrant le fait fédératif** au cœur du système de gouvernance, et la structuration de la vie associative en unions, fédérations, groupements et coordinations.

Si l'Assemblée générale vote cette réforme, nous aurons ainsi constitué une base pour aller plus loin. Un Manifeste pour l'identité commune, une Charte pour des principes partagés et des statuts renouvelés.

En définitive, cette réforme ne doit pas être seulement conçue et pensée comme celle du Mouvement Associatif en tant qu'institution, mais la nôtre, celle de la représentation collective que nous souhaitons donner au secteur associatif en France et de sa capacité à se doter d'instances ouvertes, mobiles et soucieuses d'inclusion. C'est un enjeu de légitimité collective.



Cette réforme doit ainsi constituer l'occasion pour chacune de nos organisations de se renforcer au travers de notre renforcement collectif. C'est tout le souhait et toute l'ambition que j'y porte.

Avec mes amitiés associatives,

Philippe JAHSHAN
Président

